

- ☑ Prendre en compte la complexité des villes et des communautés et des structures de gouvernance plutôt que de suivre une approche rigide et hiérarchique.
- ☑ Désigner un organisme ou un agent facilitateur chargé de piloter, de coordonner et de gérer les processus, lequel

peut être extérieur aux pouvoirs publics nationaux ou infranationaux, mais doit leur rendre des comptes.

- ☑ Définir et établir les rôles, les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes des pouvoirs publics.

► Les étapes clés du leadership et de la réflexion stratégique :

- ☑ Faire en sorte que les différents secteurs aient une vision et des objectifs communs et convaincants concernant les villes et les communautés amies des aînés.
- ☑ Déterminer les objectifs communs et les possibilités de collaboration entre les secteurs.
- ☑ Prendre en compte des considérations liées aux environnements amis des aînés dans les programmes et plans nationaux connexes de développement urbain et communautaire.
- ☑ Utiliser le pouvoir de mobilisation pour réunir les différents secteurs et les administrations afin de recenser au mieux les politiques, les positions, les valeurs et les expériences qui se chevauchent.
- ☑ Favoriser une culture de confiance et de responsabilité partagée du niveau stratégique au niveau opérationnel.
- ☑ Assurer un leadership collaboratif qui encourage, facilite et valorise le partage du pouvoir, du contrôle et des ressources.
- ☑ Repérer et promouvoir les défenseurs des villes et des communautés amies des aînés dans différents domaines, sphères d'influence et fonctions au sein de l'administration et à l'extérieur de celle-ci.
- ☑ Plaider en faveur des villes et des communautés amies des aînés à tous les niveaux de leadership, y compris à l'échelle internationale, et mettre en avant les premières expériences réussies de collaboration, en donnant de la visibilité à toutes les personnes impliquées et en leur accordant du crédit, et en créant un espace leur permettant d'exprimer leur implication et leur engagement.
- ☑ Obtenir le soutien informel et officiel de responsables politiques ou de champions de haut niveau afin de gagner en dynamisme et promouvoir un programme ami des aînés.
- ☑ En l'absence de mandat ou en cas de mandat insuffisant, établir un mandat officiel et créer une fonction administrative concernant les villes et les communautés amies des aînés.
- ☑ Renforcer la réflexion stratégique afin de déterminer ce qui devrait être adapté, de rectifier ce qui ne fonctionne pas et de favoriser l'innovation.

► Étapes clés pour les ressources humaines, financières, institutionnelles et culturelles :

- ☑ Allouer des ressources humaines et financières spécifiques au programme national pour des villes et des communautés amies des aînés, en prévoyant un budget dédié pour chaque type de ressource.
- ☑ S'appuyer sur les ressources institutionnelles, culturelles et sociétales disponibles et les mobiliser pour promouvoir et mettre en œuvre des mesures en faveur des villes et des communautés amies des aînés.
- ☑ Comprendre la structure du budget national et proposer de la modifier pour faciliter la collaboration multisectorielle et éviter la fragmentation.
- ☑ S'appuyer sur la démarche axée sur la personne des programmes pour des villes et des communautés amies des aînés pour proposer une budgétisation et une responsabilité partagée entre les secteurs, en soulignant les retombées positives sur la société de l'action conjointe.
- ☑ Mieux évaluer les retombées potentielles des interventions liées aux villes et aux communautés amies des aînés sur l'économie, la santé et le bien-être afin de renforcer les arguments en faveur de nouveaux investissements.
- ☑ Veiller à ce que les ressources soient affectées aux questions et aux problèmes appropriés, aux niveaux et aux degrés d'intensité adéquats, ainsi qu'aux personnes et aux institutions concernées, grâce à des mécanismes juridiques, fiscaux et financiers adaptés.
- ☑ Faire correspondre les ressources disponibles aux priorités de chaque domaine d'action des villes et des communautés amies des aînés et aux activités spécifiques à mener.
- ☑ Allouer des ressources au recrutement et à la formation de personnel directement ou indirectement concerné par les activités liées aux villes et aux communautés amies des aînés, en fonction des priorités et des ressources disponibles.

► Étapes clés du renforcement des capacités :

- ☑ Créer les conditions permettant aux membres du personnel et aux intervenants d'élaborer de nouveaux processus ou d'affiner les processus existants et d'envisager différemment les activités des pouvoirs publics en vue de la création de villes et de communautés amies des aînés.
- ☑ Développer des connaissances, des compétences, des capacités et des pratiques adaptées spécifiques aux villes et aux communautés amies des aînés pour le personnel du programme et la communauté au sens large.
- ☑ Renforcer les capacités nécessaires à la réussite des activités, initiatives et programmes multisectoriels.
- ☑ Renforcer la capacité des pouvoirs publics et des parties prenantes à lutter contre l'âgisme, y compris l'âgisme intériorisé.
- ☑ Veiller à disposer des compétences techniques requises pour chaque activité et fonction, soit parmi le personnel du programme, soit en ayant recours à des partenariats.
- ☑ Favoriser les échanges entre les villes et les communautés à l'intérieur et à l'extérieur du pays grâce à des initiatives d'échange entre pairs, de mentorat et de partage des connaissances, des bonnes pratiques et des enseignements.
- ☑ Donner aux programmes locaux pour des villes et des communautés amies des aînés les moyens de favoriser l'apprentissage et les échanges entre les communautés et les groupes à l'échelon local.
- ☑ Créer des possibilités d'apprentissage intersectoriel, de soutien par les pairs et de règlement conjoint des problèmes.

► Les étapes clés de la connaissance, de la recherche et de l'innovation :

- ☑ Recueillir, compiler et partager des informations appropriées afin de définir des actions destinées à renforcer la recherche et l'innovation concernant les villes et les communautés amies des aînés.
- ☑ Adopter, défendre et encourager la recherche conjointe avec les personnes âgées, y compris avec les personnes appartenant à des groupes marginalisés, en veillant à ce que celles-ci participent de manière significative à la production de connaissances.
- ☑ Financer des travaux de recherche pertinents pour les villes et les communautés amies des aînés ou influencer l'affectation de fonds et de ressources à cet effet.
- ☑ Promouvoir la recherche conjointe et les échanges scientifiques entre les institutions nationales et internationales pertinentes, y compris les programmes pour des villes et des communautés amies des aînés.
- ☑ Créer des mécanismes et établir des partenariats pour faciliter l'évaluation des travaux de recherche participative et des pratiques et politiques collaboratives concernant les villes et les communautés amies des aînés.
- ☑ Mettre en place et soutenir l'élaboration d'un programme national de recherche concernant les villes et les communautés amies des aînés, en s'appuyant sur les efforts déployés à l'échelle régionale et mondiale pour définir des priorités de recherche sur des questions intéressant les villes et les communautés amies des aînés.
- ☑ Favoriser l'innovation dans les domaines des technologies douces et des technologies dures, y compris en collaboration avec les communautés et le secteur privé.

► Les étapes clés du suivi et de l'évaluation :

- ☑ Évaluer l'état de préparation du pays vis-à-vis de plusieurs facteurs essentiels pour le suivi et l'évaluation (rôles, responsabilités, capacités, incitations et demande en faveur d'un tel système).
- ☑ Élaborer un plan de suivi et d'évaluation, ou fournir un soutien à cet effet, en vue de produire, d'analyser et d'utiliser des informations pertinentes, précises, opportunes et à un coût abordable provenant de diverses sources pour suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus dans les domaines d'action nationaux et infranationaux.
- ☑ Créer des systèmes de suivi et d'évaluation des programmes relatifs aux villes et aux communautés amies des aînés, ou renforcer les systèmes existants, en s'appuyant sur les orientations et les structures existantes.
- ☑ Dans la mesure du possible, veiller à harmoniser les cadres de suivi et d'évaluation locaux, nationaux et mondiaux.
- ☑ Encourager et orienter la hiérarchisation des données afin de produire un ensemble minimal de données sur les ressources, les produits, les résultats et les retombées pouvant être utilisées pour établir des comparaisons, effectuer un suivi et un examen normalisés et intensifier les interventions.
- ☑ Élaborer des méthodes harmonisées de collecte, de compilation, d'analyse et de communication de données ventilées dans tous les secteurs, ou fournir un soutien à cet effet.
- ☑ Assurer une ventilation appropriée des données par âge, sexe, handicap, niveau d'urbanisation et facteur d'inégalités au niveau local.
- ☑ Faire en sorte que les données et les informations soient régulièrement analysées, publiées et mises à la disposition du public.